

Remacle Lissoir (1730 † 1806)

(documents peu connus ou inédits)

La personnalité du dernier abbé de Laval-Dieu, Remacle LISSOIR, reste énigmatique. On le connaît farouche défenseur de la discipline régulière au cours des chapitres nationaux de l'observance commune de Prémontré dont il fut promoteur, mais aussi traducteur et adaptateur en français de FEBRONIUS dans son ouvrage: *De l'état de l'Église et de la puissance légitime du pontife romain*¹), paru l'année-même de son élection abbatiale (1766). On le voit s'occuper de la pêche du saumon, mais aussi de musique, d'archivistique, de constitution et de classement de bibliothèque, de littérature, tout en remplissant parfaitement tous les devoirs de sa charge d'abbé.

Il n'est pas question d'écrire ici une vie très détaillée de Remacle LISSOIR, mais, par l'apport de certains documents, d'essayer d'aider à mieux cerner cette personnalité qui paraît vraiment hors du commun. Une fois pour toutes, je renvoie à ce qui a déjà été publié sur lui, et qui est d'une importance certaine²).

* * *

Sur ses jeunes années, sur le milieu familial, rien de bien neuf à présenter. Il avait au moins deux frères qui furent bénédictins de Saint-Vanne, et dont l'un fut l'auteur d'une: *Table géographique du martyro-*

¹) L'ouvrage de HONTHEIM, évêque suffragant de Trèves, qui eut tant de retentissement, spécialement dans les pays rhénans, porte le titre suivant: *Justini Febronii de statu Ecclesiae et legitima postestate Romani Pontificis liber singularis ad reuniendos dissidentes in religione Christianos compositus*, — Bullionii [= Francofurti], apud Guillelmum Evrardi, 1763. Sur l'adaptation-traduction de LISSOIR, et sur les cartons exigés par le censeur de Sorbonne, RIBAILLIER, voir BOULLIOT, *Biographie ardennaise*, t. 2, pp. 110-114.

²) Voir en particulier: *Biographie universelle*, dite MICHAUD, t. 24, col. 602-603. — J.-B. BOULLIOT, *Biographie ardennaise*, t. 2, pp. 106-116. — J. MARCHAL, *Remacle Lissoir prémontré fébronien, dernier abbé de Laval-Dieu*, article paru dans: *Annales de l'Est*, t. 19, 1967, pp. 29-50. — J.-B. VALVEKENS, *Remachus Lissoir, ultimus abbas Vallis Dei...*, article paru ici-même: *Anal. praem.*, t. 44, 1968, pp. 321-329. — F. BAIX, *Les Lissoir de Bouillon*, article paru dans: *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 30^e année, 1954, pp. 7-9. ! Et, bien sûr, L. GOOVAERTS, *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré...* T. 1^{er}, pp. 520-523.

loge romain, Paris, 1777³). Si l'on en croit GOOVAERTS, il aurait fait de bonnes études en sa ville natale de Bouillon, grâce au président de la cour souveraine de cette ville, M. THIBAUD⁴).

Sujet à coup sûr brillant, il entre très jeune à Laval-Dieu, y fait profession le 28 août 1749 à moins de vingt ans. Il est bien vite maître des novices, professeur de théologie, prédicateur talentueux, et le voici, en 1765, prieur claustral de l'abbé Nicolas OUDET qui vieillit beaucoup... et décède peu après. Le 12 février 1766, jour de ses trente-six ans, Remacle est élu abbé de Laval-Dieu. Le 11 mai, bénédiction abbatiale dans la chapelle de l'archevêché de Reims, et, le 19, prise de possession de son bénéfice⁵).

C'est assurément un homme au grand savoir, à l'intelligence vaste et largement ouverte sur son temps, un religieux exemplaire et fidèle. Il est tout aussi capable d'envoyer à DU HAMEL DU MONCEAU des: *Observations sur la pêche du saumon*, que de commettre, pendant son priorat, deux volumes in-8° d'*Observations sur le Dictionnaire ecclésiastique et portatif*, tout en rédigeant une version française adoucie de FEBRONIUS, on l'a déjà dit. Abbé, il veille à tout, s'occupe de tout, assiste les abbés de Prémontré (MANOURY, puis L'ECUY), fait les visites canoniques, achète des livres pour la bibliothèque de son abbaye, dote ses religieux d'une solide et profonde instruction dans le domaine spirituel et dans le domaine intellectuel: il crée à Laval-Dieu une école de musique, sous la direction de HANSER, prémontré de Schussenried, école dont l'élève le plus célèbre sera E.-N. MÉHUL; mais aussi voit ses religieux appelés à rendre des services dans tout l'ordre: Joseph MONIN, bachelier en théologie de Sorbonne, va diriger le noviciat commun de Prémontré avant de prendre la cure de Hargnies; Jean François Bernard CORDIER, qui a des connaissances en latin, grec, italien, anglais et bibliographie, sera professeur d'humanités à Prémontré; Jean-Baptiste Joseph BOULLIOT sera, en 1789, sous-prieur du collège de la rue Hautefeuille à Paris, et professeur de théologie; quant à Léopold Joseph RAMET, la Révolu-

³) Sur Théodore et Thierry LISSOIR, cf. F. BAIX, *op. cit.*, corrigé par J. MARCHAL, *op. cit.*, p. 31 notes 2 et 3. — Je ne suis pas pour autant persuadé que la généalogie des LISSOIR soit parfaitement claire et reconnue: il me paraît difficile que notre abbé ait eu deux frères prénommés Théodore, l'un vanniste, l'autre marié et père de Jean-Remacle L. (cf. note 34 *infra*).

⁴) Le nom de ce bienfaiteur ne figure pas dans BOULLIOT, mais seulement dans GOOVAERTS.

⁵) Arch. dép. Marne, dépôt annexe de Reims, G 240, G 244. Cf. J. MARCHAL, *op. cit.*, p. 29 note 1.

tion le trouvera organiste de l'abbaye chef d'ordre de Prémontré. Beau palmarès, pour une abbaye peu importante! Quant à l'abbé, il trouve encore le temps, en 1775, et, avec talent comme d'habitude, de jouer à l'archiviste feudataire⁶⁾! Mieux encore: ce prémontré du siècle des Lumières, voudrait voir son ordre rendre des services à la société, et être utile, en particulier en participant activement à l'éducation des jeunes gens. En 1781-1782, il va proposer à la ville de Charleville, d'y transférer son abbaye «pour y vacquer à l'enseignement de la jeunesse... pour s'y charger de l'enseignement de la jeunesse et... y établir un pensionnat de quatre-vingts à cent pensionnaires...». Mais l'affaire échoua, tant sans doute à cause des conditions financières ajoutées au dernier moment par LISSOIR, que par l'opposition plus ou moins déclarée du prince de CONDÉ, de qui dépendait Charleville⁷⁾. Tout ceci n'empêche pas notre abbé de prévoir et de poursuivre la révision des livres liturgiques de l'ordre, dont le chapitre national de la commune observance l'a chargé: si l'on croit BOULLIOT, il versifie des hymnes (dans un latin magnifique), et compose la mélodie de certaines parties de l'office. En 1787, il est appelé à faire partie de l'assemblée provinciale de Metz, et, l'année suivante, présidera l'assemblée du district de Sedan, où il fait montre de ses qualités d'administrateur à l'applaudissement général.

*
* *

Mais ceci, annonce la Révolution. Le décret du 13 février 1790 a supprimé les ordres religieux masculins et interdit l'émission des vœux. Un autre texte exige que soit faite, auprès de l'administration civile, la déclaration des bénéfices ecclésiastiques: le 15 mars 1790, à Charleville, notre abbé accomplit cette formalité⁸⁾. Le 4 mai, la municipalité de Monthermé vient faire l'inventaire de l'abbaye. Conformément à la loi, on demande aux religieux conventuels et à l'abbé ce qu'ils comptent

⁶⁾ Arch. dép. Ardennes, E 330: inventaire des titres de la famille DESPREZ de BARCHON, rangés suivant l'ordre chronologique par Remacle LISSOIR, conseiller, aumônier du roy, abbé... [etc.] 18 mai 1775.

⁷⁾ Arch. municipales de Charleville, déposées aux arch. dép. Ardennes, BB 8, ff. 9 sqq., délibérations des 23 et 25 février 1782. Cf. J. MARCHAL, *op. cit.*, pp. 39-41 et note 1 p. 40.

⁸⁾ Arch. nat., D XIX³⁹, n° 4, f. 602. — Le 30 janvier, il avait fait imprimer chez RAUCOURT, à Charlesville, une: *Déclaration des biens et revenus de l'abbaye...*, arch. dép. Ardennes, 1 J 252.

faire, puisque les ordres religieux n'ont plus d'existence légale. La réponse du père BAUDOUIN: «vivre dans le cloître pourvu que ce soit dans sa maison de Laval-Dieu et avec les seuls religieux profès de sa maison...» est reprise par les autres conventuels, explicitée par le père CORDIER, en: «vivre dans le cloître pourvu que ce soit dans sa maison et que l'état des choses s'y continuât tel qu'il était lorsqu'il a fait vœu d'y demeurer...», et enfin développée par LISSOIR: «en sa qualité de bénéficiaire titulaire de lad. abbaye, il estime n'être point dans le cas des religieux conventuels, que néanmoins son vœu est d'habiter sa vie durant sa maison abbatiale, et de vivre avec les seuls religieux profès de lad. abbaye, étant de principe dans l'Ordre de Prémontré de la Commune Observance que la vie commune vouée par la profession des religieux dud. Ordre, ne comprend que les seuls religieux admis à la profession par la Communauté...»⁹). Ces divers textes montrent la manière de vivre le vœu de stabilité en cette fin du XVIII^e siècle, et l'inanité des maisons de réunion dans lesquelles on aurait voulu encaserner des religieux de diverses familles monastiques désirant continuer la vie commune.

La nouvelle administration civile se met en place, peu à peu. Il y a maintenant dans le tout récent département des Ardennes, un district de Charleville: Lissoir en fait partie. Ses pairs, et les administrateurs du département, l'estiment et le révèrent, comme en témoigne cette lettre du directoire du département au Comité ecclésiastique, le 22 décembre 1790: LISSOIR «a fait inscrire à l'inventaire du mobilier [de Laval-Dieu] plusieurs ornemens abbatiaux qui pourroient convenir à la chapelle et à la personne de l'évêque du département des ardennes. Cet ecclésiastique vertueux et citoyen, voudroit en faire hommage à l'administrateur pour l'élu... Nous avons loué... ces dispositions patriotiques...»¹⁰).

Les mois passent, les religieux sont dispersés, l'abbaye fermée est mise en vente: cette vente débute le 4 avril 1791¹¹); la veille, LISSOIR a signé pour la première fois le registre de l'église paroissiale Saint-Remy de Charleville, en tant que curé. Curé constitutionnel bien sûr, qui a donc prêté le serment à la Constitution civile du clergé alors que rien ne l'y obligeait, puisque, jusqu'à ce moment-là, il n'avait pas charge

⁹) Arch. nat., F¹⁹ 598 liasse 7.

¹⁰) *Ibid.*, D XIX⁷², n° 511, f. 33.

¹¹) Arch. dép., Ardennes, Q 527. — D'après une pièce, même liasse, le 14 septembre 1791 on descendit les cloches de l'église, abbatiale, et l'on commença le récolement des livres de la bibliothèque.

d'âmes. Si grande est l'influence morale du prélat dans les Ardennes, que ce serment prêté par LISSOIR, va sans doute aucun rallier bien des ecclésiastiques à la Constitution civile¹²).

D'après BOULLIOT, il resta curé de Charleville jusqu'au 10 octobre 1793, «qu'il se démit»: rien ne dit que LISSOIR, comme tant d'ecclésiastiques, ait abdicqué au moment de la «Terreur d'octobre»¹³), mais il faut au moins admettre qu'il quitta sa cure quand les églises furent fermées d'autorité. Ce qui est sûr, au contraire, toujours d'après BOULLIOT, c'est sa grande charité, spécialement envers les enfants de la première communion.

Nous sommes très mal renseignés sur ces années 1793-1795. BOULLIOT poursuit en disant qu'il fut «incarcéré au Mont-Dieu...». A ce jour, nous n'avons pas d'autres indications sur cet emprisonnement, sauf une brève mention indirecte à propos de son travail comme bibliothécaire national des Ardennes.

Voici les faits. Le 28 germinal an II (17 avril 1794), notre Remacle, bibliothécaire, s'adresse aux administrateurs du district de Libreville (ci-devant Charleville): la bibliothèque à lui confiée, était placée chez les ci-devant capucins de Libreville, et c'était un mélange de livres, épouvantable. Avec son adjoint, il a vu tous les livres, qui provenaient surtout de Signy, de Laval-Dieu, des capucins, mais aussi d'émigrés... Ils n'ont placé sur les rayons que les livres concernant les sciences, les arts, l'histoire, la politique, la morale: tous les livres de théologie, soit environ la moitié de l'ensemble, ont été mis en caisse par la bibliothécaire (on n'est pas pour rien au creux de la Terreur déchristianisatrice!). Tout était classé et catalogué... quand est arrivée de Paris l'instruction du 9 germinal: il a fallu tout recommencer selon cette instruction, mais on n'a pu indiquer la provenance sur le registre inventaire... et surtout, réflexion des bibliothécaires de tous les temps: pour bien faire, il faudrait un local plus vaste! Le 1er floréal (20 avril), l'agent national à

¹²) J. LEFLON, *Philbert...*, pp.45-46, écrit à propos de LISSOIR: «Il ne laisse pas de déconcerter par ses attitudes successives: ce prémontré fébronien a refusé la sécularisation que lui offrait la loi et déclaré qu'il voulait rester religieux. Après quoi il a prêté le serment constitutionnel sans y être astreint d'aucune façon puisqu'il ne rentrait pas dans la catégorie des 'fonctionnaires du culte catholique'. Enfin il refusa la mitre constitutionnelle...».

¹³) On ne trouve nulle part les lettres de prêtrise de LISSOIR, et, à ma connaissance actuelle, son nom ne figure sur aucune liste de prêtres abdicataires. D'après un rapport du 22 thermidor an II (9 août 1794), intitulé: État du district de Libreville [= Charleville], LISSOIR était alors signalé comme: «ex-abbé de Laval-Dieu, non marié, a cessé ses fonctions de curé». (Cité dans Arch. dép. Ardennes, 13 J 19).

Libreville venait faire l'inspection de cette bibliothèque, et mettait en post-scriptum à son rapport que LISSOIR était vraiment excellent dans ce domaine. Le 9 frimaire an III (30 novembre 1794), le Conseil permanent du district de Libreville déclarait avoir vérifié le travail du bibliothécaire qui avait été nommé commissaire de la bibliothèque nationale de ce district le 22 pluviôse précédent (soit 10 février 1794) et *mis en réquisition* en qualité de bibliothécaire par arrêté du conventionnel en mission DELACROIX. Enfin au 1er ventôse an III (19 février 1795), LISSOIR, bibliothécaire national, certifiait n'avoir inscrit à l'inventaire de son établissement, aucun livre venant de la bibliothèque privée de détenus remis en liberté: cette bibliothèque nationale comprenant surtout des livres provenant des maisons prémontrées du Calvaire, de Laval-Dieu et de Sept-Fontaines-en-Thiérache¹⁴). De tout ceci, seuls les mots: *mis en réquisition*, (soulignés par moi), peuvent donner à penser que notre prélat avait été incarcéré au Mont-Dieu, et que sa sortie conditionnelle de prison, aurait été obtenue à condition qu'il classât la bibliothèque. Cette période de la vie de LISSOIR reste imprécise: si BOULLIOT qui l'a bien connu et avait envers lui une profonde vénération, écrit qu'il fut incarcéré, il faut, jusqu'à preuve du contraire, lui faire confiance. Mais on aimerait quelques détails supplémentaires, au moins des précisions quant aux dates...

Le même BOULLIOT dit que LISSOIR fut libéré en 1795 et qu'il vint alors à Paris. C'est dans la capitale, en effet, que l'on trouve l'ancien abbé de Laval-Dieu, dès le printemps de 1795, et, désormais, il restera à Paris jusqu'à sa mort. Comme il lui faut travailler pour vivre, LISSOIR va vivre de sa plume, et, dès le 14 germinal an III ou 4 avril 1795, il était devenu l'un des rédacteurs du: *Journal de Paris*; il le fut longtemps. Il apporta également sa collaboration au *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, appartenant comme le précédent à Pierre Louis ROEDERER.

Ce dernier était pour LISSOIR un vieil ami, et un protecteur puissant. La sœur aînée de celui-ci, Anne ROEDERER, avait épousé en 1765 Louis Antoine MENA, avocat en parlement et ancien conseiller au grand sénat de Strasbourg. Et, depuis 1766, ce MENA était le propriétaire de la verrerie de Monthermé, à quelques centaines de toises de Laval-Dieu¹⁵). On peut donc raisonnablement penser que depuis 1766 ou

¹⁴) Arch. nat., F¹⁷ 1180 Ardennes. — Quand les textes parlent de «bibliothèque nationale», il faut bien évidemment comprendre: «bibliothèque appartenant à la Nation».

¹⁵) Voir à ce sujet l'étude de Mme G. MAYARD, *La Verrerie de Monthermé*,... 1960.

environ, soit depuis près de trente ans, LISSOIR et ROEDERER se connaissent et s'apprécient, encore que l'homme politique fût de beaucoup le cadet du prémontré.

A Paris, donc, LISSOIR écrit dans les journaux, il y fait même ce qu'il appelle les «extraits»: à partir des gazettes reçues, il donne, et ceci plus particulièrement dans le *Journal de Paris*, des nouvelles sur les événements récents, à partir de ce qui est diffusé par d'autres périodiques; et surtout il fait des comptes-rendus de livres ou d'articles d'autres journaux, comme on va le voir d'après sa correspondance avec Henri GRÉGOIRE, évêque constitutionnel du Loir-et-Cher.

Car notre prémontré, devenu journaliste par la force des choses, est prêtre et reste prêtre, prêtre fébronien si l'on peut écrire! Et ce n'est pas un des moindres paradoxes de notre personnage... Bien qu'il ait toujours refusé toute dignité dans l'Église constitutionnelle, LISSOIR reste en relations avec les prélats de cette même Église constitutionnelle, et avec le plus marquant d'entre eux. Une première lettre, 31 juillet 1795, sert d'introduction auprès de GRÉGOIRE, pour un prémontré non identifié à ce jour: elle montre bien les questions qui pouvaient assaillir le clergé dans les tout premiers jours du Directoire, alors qu'on pouvait espérer la fin de la persécution religieuse¹⁶).

Paris, rue Buffaut faubourg¹⁷) Montmartre n° 499.12 messidor l'an 3 [31 juillet 1795].

Citoyen et respectable évêque.

Après les jours orageux je me suis présenté à votre comité pour avoir l'honneur de vous voir et me féliciter avec vous du retour de l'ordre, une première et une seconde fois, je n'ai pas été heureux.

Voulez-vous bien accueillir un de mes confrères prémontré cy devant¹⁸) curé constitutionnel. dans le diocèse des Ardennes et qui est reçu dans ma commune d'Aizy district de Soissons. Il a des instructions à prendre sur les questions de savoir 1° s'il peut exercer dans un diocèse ou il n'y a ni évêque ne presbytère durant la vacance. 2° ou il pourra se procurer les huiles saintes¹⁹). Il vous demandera peut-être encore quelques autres détails, et je ne doute nullement de votre complaisance à le satisfaire. C'est un sujet recommandable à tous égards et à qui je m'intéresse sensiblement. Salut bien respectueux.

¹⁶) Paris, Bibliothèque de la Société d'histoire de Port-Royal, Presbytère de Paris, carton n° 1.

¹⁷) Abrégé par l'auteur en: fau°.

¹⁸) Abrégé par l'auteur en: cyd°.

¹⁹) Abrégé par l'auteur en: stes.

Lissor rue Buffaut faubourg²⁰⁾ Montmartre maison du manoir
sur le repli: Au citoyen Grégoire eveque de Blois, représentant du peuple,
 au comité d'instruction place du Carrouzel.

Vingt mois plus tard, une autre lettre, le 16 mars 1797, nous en laisse deviner bien d'autres maintenant perdues. Dans celle-ci, LISSOR nous apparaît toujours proche de ROEDERER, à qui même il va céder son appartement. Qui plus est, l'ancien abbé de Laval-Dieu malgré les difficultés, a gardé par devers lui des exemplaires de ses œuvres, au point de vouloir absolument offrir un *Febronius* à l'évêque de Blois²¹⁾:

Rue Buffaut n° 499.

26 ventôse an 5 [16 mars 1797].

Digne et respectable Evêque, que je respecte, dirai-je que j'aime *affetuosamente*²²⁾. Oui, puisqu'il a la bonté de le permettre. J'ai fait usage du catéchisme²³⁾. Sans vous nommer j'ai fait voir à R...²⁴⁾ la page 22. Il en a été indigné, et a voulu faire lui-même les six lignes que j'ai ajoutées à la demande et à la reponse. Passeront-elles au *journal*²⁵⁾ de la part du Citoyen²⁶⁾ C...²⁷⁾. C'est ce que j'ignore. Il a également approuvé l'article du sacre de M. Clément²⁸⁾. Je dis aussi que j'ignore si le citoyen²⁹⁾ C... le passera.

Je vous renvoie le catéchisme. Mil pardons si je ne l'adresse point à votre domicile. Dans ma dernière où il étoit question de M. PIPELET, je disois que j'étois honteux d'ignorer cette adresse, et je suis encore honteux. // [f. 1 v°]. Avez-vous vu dans le *journal de Paris*³⁰⁾ du 20 ventôse mon extrait du *fanatisme*³¹⁾ du citoyen³²⁾ LAHARPE? Et y avez-vous donné votre sanction? R...³³⁾ l'a approuvé. Je le crois dans nos principes.

Vous avez la bonté de vous interesser à ma santé. Je la vois déclinant de jour à autre, je vois tous les jours arriver l'heure *quâ nescitis*³⁴⁾, sans la desirer ni la craindre, en disant *fiat voluntas*³⁵⁾.

²⁰⁾ Abrégé cette fois-ci en: fb.

²¹⁾ Voir n. 16.

²²⁾ Souligné par l'auteur.

²³⁾ Je n'ai pu trouver de quel catéchisme il peut bien s'agir...

²⁴⁾ Sans doute faut-il lire: ROEDERER. S'agit-il d'une précaution, dont l'habitude aurait été prise pendant la Terreur?

²⁵⁾ C'est moi-même, en conformité avec nos usages typographiques modernes, qui place ce mot en italiques.

²⁶⁾ Abrégé par l'auteur en: cit.

²⁷⁾ Personnage non identifié.

²⁸⁾ Augustin Jean Charles CLÉMENT, né le 8 septembre 1717 à Créteil, sacré le 12 mars 1797 à Saint-Louis de Versailles, décédé le 15 mars 1894 à Paris.

²⁹⁾ Voir n. 26.

³⁰⁾ Voir n. 25.

³¹⁾ Voir n. 22.

³²⁾ Voir n. 26.

³³⁾ Voir n. 24.

³⁴⁾ Voir n. 21.

³⁵⁾ Voir n. 22.

J'ai été extrêmement édifié de votre compte-rendu. Point de verbiage. Il est plein de choses.

Pardon. Mais dites-moi positivement votre adresse. Je veux y porter un exemplaire du *Febronius*³⁶⁾ que vous avez bien voulu me permettre de vous offrir.//

[f. 2] Ce n'est pas à vous, cher et digne représentant, que je fais compliment de vous avoir vu sur la terre des restans. C'est à nous, c'est à moi, c'est surtout à la chose publique, c'est à l'église; car il n'est pas indifférent que vous soyez ici plutôt que dans votre diocèse³⁷⁾. Le devoir de résidence est nul par vos soins pour vos ouailles, et la chose publique et l'église perdraient gros si vous n'étiez plus ici. C'est une vérité sentie que je vous dis, pas une flagornerie.

Recevez, digne et respectable prélat, les assurances répétées de mon respect et de mon attachement.

Lissoir

On dit que le citoyen³⁸⁾ R...³⁹⁾ est marié, je m'en doute. J'ai vu que mon appartement actuel étoit à sa convenance, et je vais dans peu habiter rue *Rochechouart*⁴⁰⁾, au bout de la rue Cadet.

C'est bientôt l'époque où GRÉGOIRE et les évêques réunis, tentent de ranimer cette mourante qu'est l'Église constitutionnelle. Ils convoquent un concile national, auquel chaque Église particulière (il y en a une par département), doit envoyer deux délégués. Les curés des Ardennes élisent LISSOIR, avec pour suppléant Jpseph MONIN; et l'un des membres du Presbytère des Ardennes demande à GRÉGOIRE d'intervenir auprès de l'ancien abbé de Laval-Dieu, pour qu'il accepte ce mandat⁴¹⁾.

Sedan, 26 juillet 1797

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer le proces verbal qui contient les elections de nos députés au concile national, tant de celui qui doit représenter notre presbytère que de celui qui représentera nos confreres les curés. Nous avons mis dans ce choix la plus sérieuse attention et nous avons eu le bonheur de réussir selon nos desirs, nous pensons même pour l'utilité de l'Eglise. Nous ne sçavons le domicile de Mr. Lissoir, car dès le moment de son election nous lui aurions écrit. Mais connaissant votre desir de servir

³⁶⁾ Voir n. 22.

³⁷⁾ GRÉGOIRE, représentant siégeant comme tel à Paris, gouvernait son diocèse depuis la capitale, comme en témoigne sa correspondance conservée à la Bibliothèque de la Société d'histoire de Port-Royal.

³⁸⁾ Abrégé par l'auteur en: cit.

³⁹⁾ Voir n. 24.

⁴⁰⁾ Voir n. 22.

⁴¹⁾ Bibliothèque de la Société d'histoire de Port-Royal, Ardennes.

tout ce qui regarde la religion nous avons pris la liberté de nous adresser à vous afin que vous vouliez bien lui faire passer le proces verbal de son election et le prier en notre nom et à celui de tous nos confreres les curés de vouloir bien accepter. La voix uniforme de tout le monde qui s'est manifesté en sa faveur doit être pour lui un sur garant de notre parfaite confiance en lui et un motif qui doit l'engager à se prêter à nos vœux. Nous sommes persuadés que vous voudrez bien concourir à le decider si en cas il paroissoit apporter quelque resistance ce seroit // [f. 1 v°] ajouter definitivement aux premieres obligations que nous avons déjà...

Godet membre du presbytère [des Ardennes]

En lisant BOULLIOT, on pourrait croire que LISSOIR avait accepté ce mandat donné par le Presbytère des Ardennes: il n'en est rien. Notre abbé, dans une lettre adressée à WANDELAINCOURT, l'un des évêques réunis, mais destinée aux membres de la commission de correspondance du concile national, refusa cette nomination. Cette lettre est importante, car on y voit une fois encore le fébronianisme de son auteur⁴²):

Rue Rochecouart n° 275 faubourg⁴³) Montmartre 10 août an 5 [1797]
[sic»]

Vénérables citoiens,

Je n'accepte pas la nomination dont vous m'avez adressé hier le procès verbal.

Les distances, les infirmités habituelles, un travail de tous les jours dont j'ai contracté les obligations, sont incompatibles avec l'assiduité aux séances du concile national.

J'ose espérer que vous approuverez ces raisons d'excuse. Elles sont les mêmes que celles qui m'ont empêché de suivre la société, à laquelle j'ai l'honneur d'être agrégé [sic], et qui s'assembloit toutes les semaines, rue de Bièvre.

Je ne serai pas pour cela étranger aux travaux du concile. Je suis bien assuré que le citoyen⁴⁴) Monin, curé d'Hargnies, que le presbytère de Sedan a nommé mon suppléant, aura avec moi des communications // [f. 1 v°] frequentes et même journalieres. Il est mon eleve, il a mes principes qui sont les vôtres, et les vôtres sont ceux de Gerson et de l'ancienne eglise gallicane qui reconnoissoit la primauté du S. Siège et en rejettoit la monarchie. Le citoyen Monin est dans toute sa force, et n'aura point d'autre objet à Paris que le concile; il m'y suppléera⁴⁵) avantageusement sous tous les rapports.

⁴²) Voir n. 16.

⁴³) Voir n. 20.

⁴⁴) Voir n. 38.

⁴⁵) LISSOIR avait d'abord écrit: remplacera, puis a barré ce verbe pour le remplacer par: suppléera. — Cette lettre est adressée à WANDELINCOURT, mais elle porte en bas du f. 1 r° cette note: Les membres de la commission de correspondance du concile national, ce qui explique l'indication du début: citoyens (au pluriel).

Recevez, Vénérables citoyens, les assurances de ma communion et celles de mon profond respect.

Lissoir

sur le repli: Au citoyen Wandelin court, hôtel du pont, rue des SS. Pères n° 1196 à Paris.

Quelques mois encore: voici le printemps 1798, et Remacle LISSOIR, toujours employé au *Journal de Paris*, fait aussi partie du presbytère de Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse parisienne⁴⁶). Mais pendant l'été, on le voit intervenir une nouvelle fois auprès de GRÉGOIRE, cette fois-ci en faveur de son neveu Jean-Remacle, profès de Prémontré... et pour faire part de l'installation de MONIN à Sedan comme second évêque constitutionnel des Ardennes⁴⁷):

Rue Rochechoüart 275, faubourg⁴⁸) Montmartre,
24 thermidor an 6 [12 août 1798].

Reverendissime eveque,

Je me suis présenté chez vous il y a quelques jours, et vous étiez à la campagne. Je vous aurois communiqué la lettre de l'évêque de Sedan⁴⁹) qui a été installé au grand applaudissement de tout le peuple qui remplissoit la cathédrale. Il se propose de vous écrire sous peu de jours. Je desirois aussi vous consulter sur mon neveu⁵⁰), qui après en avoir conféré avec le citoyen⁵¹) Monin, s'est décidé à passer à Cayenne avec le citoyen⁵²) Jacquemin⁵³). A cela j'ai répondu que je doutois fort que le citoyen⁵⁴) Jacquemin executat son projet, attendu que Cayenne est lieu de deportation, ou, au lieu de protection, on rencontreroit peut être des desagremens à partager avec les déportés. Savez-vous si le citoyen⁵⁵) Jacquemin persiste, quels moyens dans ce cas a-t-il pour effectuer sa traversée, n'y auroit pas [*sic*] de difficultés à procurer à mon neveu les mêmes moyens, à quelle époque, dans quel port, et je vous aurois une obligation infinie si vous

⁴⁶) Bibliothèque de la Société d'histoire de Port-Royal, Presbytère de Paris, carton n° 1.

⁴⁷) Voir n. 16.

⁴⁸) Voir n. 17.

⁴⁹) Joseph MONIN fut sacré à Notre-Dame de Paris le 1er juillet 1798.

⁵⁰) Jean Remacle LISSOIR, né à Floing le 5 novembre 1766, de Théodore et de Marie BOUDIN, profès de l'abbaye chef d'ordre de Prémontré en 1787 ou 1788, mort curé de Michery (Yonne), le 19 juillet 1841. Sur lui, outre BOULLIOT et GOOVAERTS, *op. cit.*, voir aussi P. PISANI, *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel...*, p. 452, et surtout J.P. ROCHER, *Note sur la venue dans l'Yonne de deux anciens évêques constitutionnels...*, article paru dans le: *Bulletin de la Société des sciences ... de l'Yonne*, t. 107, 1975, pp. 155-172.

⁵¹) Abrégé par l'auteur en: cn.

⁵²) Voir n. 51.

⁵³) Sur Nicolas JACQUEMIN, cf, l'article de J.P. ROCHER, cité supra note 34.

⁵⁴) Voir n. 51.

⁵⁵) Abrégé par l'auteur en: cit^a.

voulez bien me donner a cet egard le plus de détails que vous pourrez. J'en ai demandé de même au citoyen⁵⁶⁾ Jacquemin en lui adressant ma lettre rue d'Orléans faubourg⁵⁷⁾. S. Marceau, mais je lui en ai déjà écrit une précédemment qui est restée sans reponse. Peut etre est-il dans sa retraite près Fontainebleau.

J'ai inséré au *journal de Paris*⁵⁸⁾ du 18 thermidor⁵⁹⁾ la petite note sur votre traduction de la *Republique de Fribourg*⁶⁰⁾.

Salut, amitié, respect.

Lissoir.

Sur le repli: Au citoyen Gregoire, eveque de Blois, rue St Guillaume n° 1142 faubourg⁶¹⁾ S. Germain à Paris.

*
* *

Mais voici d'autres indications sur LISSOIR, en ce début du XIX^e siècle, et, maintenant, d'après les papiers de son ami ROEDERER: on y retrouve cet homme politique, et aussi le dernier abbé de Prémontré et général, Jean-Baptiste L'ECUY.

En 1800, l'ancien abbé de Laval-Dieu eut soixante-dix ans. Il vieillit, et l'écrit, comme il l'écrivait un peu plus tôt à GRÉGOIRE. Pour vivre, il a son travail au *Journal* de ROEDERER. C'est vers cette époque, qu'il demande à son ami de lui obtenir une retraite décente⁶²⁾.

27 frimaire⁶³⁾ soir.

Je vous renvoie, mon cher ami, la lettre du citoyen Maret.

Je donne au *Conciliateur*⁶⁴⁾ d'Elten le démenti exigé.

On supprime vos deux noms. C'est donc aujourd'hui le redacteur qui sera responsable. Je fais de mon mieux. Je fais vraisemblablement au-delà de mes forces physiques et morales. Physiques parce que ce genre de travail ou sa continuité sans relache m'a épuisé. Morales, parce qu'il est possible qu'à 70 ans le radotage ait pour cause les années et pour effet des articles mis ou omis sans raison. Je reçois les observations de l'amitié quand // [f. 1 v°] elles me paraissent conserver le ton de l'amitié. Avec le

⁵⁶⁾ Voir n. 55.

⁵⁷⁾ Voir n. 17.

⁵⁸⁾ Voir n. 25.

⁵⁹⁾ Soit le 6 août 1798 du calendrier grégorien.

⁶⁰⁾ Souligné par moi, cf. *supra* note 24. — LISSOIR a écrit: Rép. de Fribourg.

⁶¹⁾ Voir n. 20.

⁶²⁾ Arch. nat., Archives privées, Papiers ROEDERER, 29 AP 11 pour les lettres de LISSOIR et de L'ECUY.

⁶³⁾ Soit le 27 novembre 1800 ou 1801 du calendrier grégorien.

⁶⁴⁾ Voir n. 22.

ton opposé elles me cassent bras et jambes. Vous en avez pour moi de cette bonne et loyale amitié, j'en suis sur. Mais il faut, je vous l'ai déjà dit, et je crois le repeter tranquillement, que *votre chose*⁶⁵), votre journal aille comme il doit aller et comme il vous convient qu'il aille. Avisons ensemble à ma retraite. Je vous saurai gré de vous en occuper. Si vous me dites que vous ne pouvez rien, eh bien je penserai que bien rellement vous n'y pouvez rien // [f. 2] et l'amitié n'en souffrira pas. Alors je m'en occuperai seul. Il me semble que je puis encore faire des extraits; on me les payeroit tant à la colonne, ce seroit une ressource. *La retraite assurée au malheur*⁶⁶) sera le parti extrême. J'ai de quoi payer les 1080 fr. et au dela, sans solliciter un des 30 lits fondés par le premier consul, mais ce ne sera comme je dis qu'à la dernière extrémité.

Lissoir⁶⁷).

J'ai pris chez le marchand de vin deux jours après la votre une feuillette pour une personne de la rue de la Tour d'Auvergne. Cette feuillette est de vin pareil au votre et excellente. // [f. 2 v°] Si vous vous en rapportez encore à moi, il faudra que je fasse charger de suite et que j'accompagne la voiture. Il seroit mieux que vous voulussiez m'en dispenser. Il est si déplaisant de mettre en quelque chose que ce soit tous ses soins et finir par de pareils résultats. Vous ne me dites pas si la 2^e feuillette est autant baptisée que la première.

Et ROEDERER finit par obtenir pour LISSOIR une «place» d'aumônier adjoint des militaires invalides. L'ancien abbé de Laval-Dieu accepte, narre les péripéties de son installation en juillet 1802, au milieu des problèmes que pose son remplacement au *Journal*. L'ECUY semble d'abord accepter de succéder à LISSOIR⁶⁸):

20 messidor an 10 [9 juillet 1802]⁶⁹)

Voici, mon cher ami, une conquete qui vous advient: c'est M. L'Ecuy⁷⁰). Il auroit préféré son independance, mais il vous en fait le sacrifice. Sa lettre doit contenir les articles de sa capitulation. J'y en ajoute deux ou trois dont surement il ne parle pas, vous mettrez, *accordé* ou *refusé*⁷¹).

1^o il a avec lui une nièce et une cuisinière. Point de difficulté pour celle-ci,

⁶⁵) Voir n. 22.

⁶⁶) Voir n. 22.

⁶⁷) Abrégé cette fois-ci en: c^{en}. — Hugues Bernard MARET, futur duc de Bassano, Dijon 1763 + Paris 1839.

⁶⁸) Voir n. 62.

⁶⁹) Abrégé en: m^d.

⁷⁰) On remarquera, tout au long de cette lettre, les variations sur le nom du dernier abbé de Prémontré.

⁷¹) Voir n. 22.

elle se tiendra ou se tient Babet⁷²); mais il faut que la nièce ait la chambre que j'occupe, que le cabinet de livres de M. L'Ecuy⁷³) soit dans la pièce où est le mien et que vous lui donniez votre salon pour sa chambre à coucher. Il fermera tous les soirs comme je le fais la porte extérieure du bureau et l'ouvrira les matins. Il y aura communication du bureau au salon en frappant à la porte toutes fois et quantes le service l'exigera.

2° Il lui faut le cabinet qui sert de magasin à M. Warin, et qui exige que Warin sonne et que Lissor ou sa Babet lui ouvrent[sic]. Pour ne pas nuire au service il y a un cabinet au 5^e qui remplacera celui-ci. M. L'Ecuy⁷⁴) l'a déjà arrhé chez le portier à 60^H par an; mais défense à vous de vous mêler de cette dépense que M. Lecui⁷⁵) se réserve exclusivement.

// [f. 1 v°] M. Lecui⁷⁶) craint comme le feu la rédaction des nouvelles, il ne les⁷⁷) feroit que comme suppleant et moi j'en resterois chargé. Je l'ai pourtant bien assuré d'après une de vos lettres que vous seriez avec lui *doux comme un mouton*⁷⁸), n'importe il seroit continuellement sur les épines. Il faudroit donc que le *Moniteur, Debats, Clef, Publiciste*⁷⁹) etc. me fussent adressés aux Invalides; ma besogne faite, Babet passeroit, au bac ou sur le pont, pour la porter chez vous d'ou Sellier la remporteroit. S'il y a pour cela deux paires de souliers à donner Babet j'en fais mon affaire.

Je crois mon cher ami que voila à peu près nos articles sauf addition, correction, ou modification.

J'ai fait mes réponses d'acceptation au ministre de la guerre, à M. Portalis et au général⁸⁰) Berruyer. Nous nous sommes présentés chez M. l'archevêque avanthier, il étoit allé donner la confirmation à Chaillot; hier il nous a parfaitement accueillis M. Lecuy⁸¹) et moi, mais le secretaire qui devoit expedier mes lettres d'approbation étoit au lit et son suppleant obligé de sortir, de maniere que je n'aurai ces lettres que demain matin. De suite je me presenterai au general⁸²) Berruyer et je prendrai ses ordres Ec.

// [f. 2.] Dimanche 22. Si cela vous convenoit nous irions M. Lecuy⁸³) et moi causer et diner avec vous et convenir de nos faits.

M. Lecui⁸⁴) ne peut se deplacer qu'a la fin de fructidor⁸⁵) Ec. mais c'est de quoi il faut traiter verbalement.

⁷²) Il s'agit d'Elisabeth MAITREBUT, veuve LALLEMAND, que l'on retrouvera plus loin dans le testament de LISSOR. Est-ce la même Babet qui régenta la basse-cour de l'abbaye de Laval-Dieu avant la Révolution?

⁷³) Voir n. 70.

⁷⁴) Voir n. 70.

⁷⁵) Voir n. 70.

⁷⁶) Voir n. 70.

⁷⁷) les: rature de l'auteur.

⁷⁸) Voir n. 22.

⁷⁹) Voir n. 22.

⁸⁰) Abrégé par l'auteur en: gl.

⁸¹) Voir n. 70.

⁸²) Voir n. 80.

⁸³) Voir n. 70.

⁸⁴) Voir n. 70.

⁸⁵) La fin fructidor an X correspond aux environs des 15-20 septembre 1802.

Bonjour mon cher ami, je me reproche a present de n'avoir pas été imperturbablement *doux comme un mouton*⁸⁶⁾, mais votre amitié m'a passé *ces retours de jeunesse*⁸⁷⁾. Je vous renouvelle tous mes remerciemens. La place me convient, elle vous a couté bien des soucis, vous auriez été peiné plus que moi si elle nous eut manqué. Bonjour *iterum*⁸⁸⁾ en attendant votre reponse a mes articles.

Lissoir.

Vu l'attache du prefet des ardennes, je n'hesite pas a vous recommander le memoire ci-joint⁸⁹⁾.

Au même moment, L'ECUY écrivait à ROEDERER, pour essayer de bien mettre au point ce qu'il adviendrait de lui quand il serait le successeur de LISSOIR auprès de la direction du *Journal de Paris*. On sent poindre, chez l'ancien abbé de Prémontré, bien des réticences (qui finiront par le conduire à refuser l'offre, on le verra plus loin). Outre l'indication sur la manière dont L'ECUY collaborait déjà au *Journal*, et une allusion à un espoir qu'il avait d'une «place» qui l'assujettirait moins, cette lettre fait une allusion très nette, en son avant-dernier paragraphe, aux difficultés financières des deux anciens abbés — difficultés qui furent celles de tant d'autres ecclésiastiques⁹⁰⁾ pendant la Révolution, et après celle-ci⁹¹⁾:

20 messidor an 10 [9 juillet 1802].

Le cher abbé, Monsieur, m'a fait pars de ce que vous lui avez mandé au sujet de son remplacement au *Journal*⁹²⁾. Je presume que vous me permettez de m'expliquer avec franchise sur ce qui me concerne, et je vais le faire avec la liberté avec laquelle je me crois autorisé par les sentiments de bienveillance que vous me témoignez.

Si vous aviez pu mettre a la place de notre ami, quelqu'un tout prêt qui convint à vos vûes, je vous prierois de le préférer, en me permettant de continuer d'être attaché au *journal*⁹³⁾ comme je le suis. Cette manière et un peu d'espoir peut etre que vos nouvelles fonctions pourront vous permettre de joindre par la suite à ce que je fais actuellement, quelque occupation d'un produit modeste, laquelle n'y seroit point incompatible,

⁸⁶⁾ Voir n. 22.

⁸⁷⁾ Voir n. 22.

⁸⁸⁾ Voir n. 22.

⁸⁹⁾ Le mémoire annoncé ne se trouve pas avec cette lettre de LISSOIR.

⁹⁰⁾ Difficultés financières très réelles, que l'on retrouve fréquemment dans des placets sous l'Empire et la Restauration. Sous Louis XVIII et Charles X, la Grande Aumônerie et les évêques auront à dispenser des secours (bien minimes) à des ecclésiastiques tombés dans une grande gêne.

⁹¹⁾ Voir n. 62.

⁹²⁾ Voir n. 25.

⁹³⁾ Voir n. 25.

auroit pour moi plus d'attrait. C'étoit le chateau d'Espagne que faisoit et fait a mon sujet l'amitié de l'abbé Morellet. Il eut reuni a peu près les elemens du bonheur humain, travail, mediocrité et liberté. C'est du moins ce qui me suffiroit.

Si au contraire, Monsieur, vous n'avez personne, que je vous sois utile ou même assez agreable pour que⁹⁴⁾ vous desiriez que je me charge des soins que prenoit notre cher aumonier, je suis et serai toujours a votre disposition.

Je vous prierai seulement de me permettre deux observations. La premiere est qu'il me reste encore quatre ou cinq eleves vivant avec moi, et contribuant // [f. 1 v°] a me faire vivre, que par consequent mes engagements avec leurs parens m'empechent d'etre veritablement disponible avant les jours complementaires⁹⁵⁾, ou au moins dans le courant de fructidor, sauf a moi a aller en attendant, faire au journal ce qui pourroit s'accorder avec ses obligations.

La seconde observation est qu'il faudroit que je susse *au juste*⁹⁷⁾ ce dont je serai chargé. Je voudrois bien eviter les responsabilites. En me traçant *par écrit*⁹⁸⁾, Monsieur, ce qui seroit exigé de moi, je l'aurois sous les yeux, et cela une fois bien fixé il ne tiendrait point a moi, que les devoirs aux quels je me serois soumis, ne fussent remplis autant qu'il seroit en mon pouvoir.

Je suppose que notre cher abbé, qui le pourroit ce me semble aussi bien que dans le Ruë Rochechouart, continueroit la redaction des nouvelles, pour laquelle je me crois et me sens aussi peu de talens que de gout. Sa grande place n'occupera pas tout son tems. Quand on a travaillé toute sa vie, on ne peut plus s'en passer, et le petit benefice qui en resulteroit, ajouté a ses hauts revenus, ne lui composera pas encore une opulence qui contraste avec le vœu de pauvreté // [f. 2] que lui et moi avons fait, et que depuis la Revolution on nous a fait si bien observer.

Vous avez bien voulu, m'a-t-on dit, etre quelquefois content de mes extraits. Je les continuerois.

Je vous offre Monsieur, avec la plus vive envie de faire tout ce qui pourra vous agréer, l'assurance bien sincere de mon parfait devouement.

L'Ecu.

Sur le repli: A Monsieur Roederer conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique.

Ruë du faubourg St Honoré.

Les réticences, que L'ECUY développait le 20 messidor dans cette

⁹⁴⁾ Rature et correction de l'auteur.

⁹⁵⁾ Nouvelle rature de l'auteur.

⁹⁶⁾ Le calendrier révolutionnaire comportait des «jours complémentaires», pour retrouver une équivalence avec le calendrier grégorien. Il y en avait cinq les années ordinaires, six dans celles qui correspondaient aux bissextiles.

⁹⁷⁾ Voir n. 22.

⁹⁸⁾ Voir n. 22.

lettre à ROEDERER, ne firent que s'amplifier. Quand, le même jour, LISSOIR essayait de mettre les dernières choses au point, il ne se doutait sans doute pas de ce qui allait suivre.

Le 22 messidor, alors qu'il venait d'ajouter in *post-scriptum* à sa lettre de l'avant-veille à ROEDERER, il recevait une nouvelle lettre de L'ECUY, où tout était remis en question. Plus que l'affaire du remplacement de LISSOIR auprès de Roederer au *Journal de Paris*, cette lettre du dernier abbé général est intéressante, parce qu'on y voit L'ECUY jugé par lui-même (§ 4). Elle n'est pas moins intéressante, par le passage, *in fine*, où les deux prélats, au sortir de la Révolution, veulent tout à coup fêter saint Norbert⁹⁹):

dimanche 22 messidor [an X, 11 juillet 1802]

Voilà mon très cher abbé, l'extrait que je vous ai promis de vous envoyer.

J'y ai encore bien songé, et plus j'y songe plus je souhaite que vous priiez M. Roederer de me dispenser d'accepter votre place. Je n'ai jamais aimé les *gazettes*¹⁰⁰). J'ai un degout insurmontable pour le depouillement journalier de ces papiers vides de sens et souvent de choses. J'admire votre patience, mais combien vous ai-je dit de fois qu'il me seroit impossible de l'imiter? J'aimerois mieux encore je crois, expliquer *Despautere*¹⁰¹) a mes bambins.

Ce n'étoit même pas sans repugnance que je me pretois au reste. Je vous l'ai dit et l'ai laissé entrevoir à M. Roederer.

Bati comme je suis, je m'oterois toute liberté. Je ne sais pas trancher avec les devoirs que je me suis imposé, et je n'aurois pu prendre sur moi de disposer de deux jours. En allant m'installer au journal, j'aurois donc je vous l'avoué songé au moment où j'aurois pu être débarassé de cette besogne, comme au jour de *liberation*¹⁰²). Or ma carrière avance, chaque fraction en devient tous les // [f. a v^o] jours plus considerable. Si nous sommes pauvres, il faut du moins être libres. Priez notre patron de me laisser comme je suis, en attendant si un peu d'amitié l'y porte qu'il puisse pour moi un mieux qui me convienne, et il fera alors réellement a mon egard l'office de *patron*¹⁰³). Je suis de cœur a son service pour toute besogne temporaire; qu'il me permette d'éviter les longs engagements qui ne sont plus de mon âge.

Tout cela nous a fait oublier que c'étoit aujourd'hui St Norbert. Il nous a fait autrefois assez de bien pour y songer. Venez donc manger avec moi

⁹⁹) Voir n. 62.

¹⁰⁰) Voir n. 22.

¹⁰¹) Voir n. 22.

¹⁰²) Voir n. 22.

¹⁰³) Voir n. 22.

une soupe *maigre*¹⁰⁴) et une compote de pigeons. Nous trouverons encore dans quelque coin un verre de *vieux Salernes*¹⁰⁵) échappé au dépouillement, et si nous ne pouvons plus chanter

quâ luce Praemonstrata vallis
continuo recreata fulges!

après quelques versets du¹⁰⁶) *Super flumina Babylonis*¹⁰⁷), nous pourrions bien dire encore une fois, *o nata mecum consule Manlio*¹⁰⁸). Bonjour. Dite *oui*¹⁰⁹), et vous obligerez votre ami. L'amitié est le baume de nos playes¹¹⁰).

Il ne restait plus à Lissoir, qu'à prévenir «son patron» du refus de l'abbé de Prémontré. La petite lettre suivante permet aussi de dater à peu près l'arrivée de LISSOIR aux Invalides¹¹¹):

23 messidor [an X, 12 juillet 1802]

Je rentre à huit heures¹¹²) du soir, mon cher ami, et fatigué de mes courses pedestres à l'archevêché, et aux Invalides. J'ai dîné chez le commissaire ordonnateur beau frère de mon collègue Coriolis, j'ai fait visite aux commandans en chef et en second, et accueilli [*sic*] de tous on ne sauroit plus obligeamment. Je vois qu'on s'attend à me tenir un logement prêt d'ici à quinze jours et qu'il faudra m'y rendre dès que ma niche sera prête à me recevoir. Ainsi mon cher ami, il faut vous assurer d'un rédacteur de nouvelles. Pourquoi ne prendriez vous pas M. Barquet ou M. Petitain? Il ne faut plus penser à M. Lecuy. Il fera des extraits mais point de nouvelles et il les fera chez lui. Sa repugnance pour l'assujétissement qu'exigent les nouvelles est invincible. Je tacherai d'aller causer avec vous demain matin, car nous n'irons pas dîner. Ainsi à demain. Je vous envoie une petite lettre que M. Lecuy m'écrivait avanthier.

Lissoir¹¹³).

Et voici LISSOIR aux Invalides — période sur laquelle nous ne savons pratiquement rien. Cependant, l'aumônier plus que septuagénaire devait s'occuper avec cœur des soldats, car BOULLIOT nous indique que ceux-ci le pleurèrent. Le 12 février 1806, jour de son anniversaire, il rédigea son testament olographe:

¹⁰⁴) Voir n. 22.

¹⁰⁵) Voir n. 22.

¹⁰⁶) Rature de l'auteur à propos de: *Super flumina*.

¹⁰⁷) Voir n. 22.

¹⁰⁸) Voir n. 22.

¹⁰⁹) Voir n. 22.

¹¹⁰) Cette lettre n'est pas signée, mais l'écriture en est reconnaissable très facilement.

¹¹¹) Voir n. 62.

¹¹²) Abrégé par l'auteur en: h.

¹¹³) Cette lettre est signée de la seule lettre majuscule initiale: L, avec paraphe, si caractéristique de l'ancien abbé de Laval-Dieu.

Ceci est mon testament.

Au nom de Pere et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Je soussigné Remacle Lissoir, né à Bouillon le douze fevrier mil sept cent trente, ancien abbé regulier de l'abbaye de La Valdieu, ordre de Prémontré, Aumônier de l'hôtel imperial des militaires invalides, y résidant premiere division, corridor Collioure n° 81, de l'avis de mon ancien superieur regulier, Monsieur Jean Baptiste L'Ecuy general de l'ordre de Prémontré, nomme et institue mon legataire universel, Jean Remacle Lissoir mon neveu, religieux profès de l'abbaye de Prémontré desservant la paroisse de Fontenoy diocese de Soissons, a charge pour lui d'executer les dispositions suivantes: savoir: je donne et legue a Elisabeth Maitrebut, veuve L'allemand pensionnaire de l'Etat a titre de veuve de defenseur de la Patrie, attachée a mon service depuis le onze janvier mil sept cens quatre vingt treize, demeurant actuellement avec moi audit hôtel, et en reconnaissance de sa fidélité et de ses services, une somme de douze cens livres en numeraire, plus un couvert d'argent, le lit complet ou elle couche a la cuisine, deux paires de draps de maître, deux paires de draps de domestique, une nappe, six serviettes à grain d'orge, six tabliers de cuisine, six torchons, six assiettes de fayence, et tout ce qui se trouvera en poterie de terre, le tout non compris de qui lui sera du de ses gages — Je donne et legue a Jean Joseph Massart soldat invalide de l'hôtel six de mes meilleures chemises — Je charge le legataire universel de remettre vingt quatre livres a chacun de mes deux confreres aumoniers de l'hôtel qui voudront bien acquitter chacun [f. 1 v°] douze messes pour le repos de mon ame — plus une somme de trois cens livres que le legataire universel distribuera par parties egales à mes arriere neveux ou nièces existans lors de mon decès — plus ma montre a boîte d'argent a ma niece Beatrix fille de mon frere defunt Jacques Lissoir, a qui je ne connois point de descendans.

Du reste je compte sur les prieres que fera pour moi le legataire universel qui a constamment merité mon affection particuliere, et lui demande de celebrer, sa vie durant, une messe basse au jour de mon decès pour le repos de mon ame.

Fait en l'hotel imperial des militaires invalides a Paris, écrit en entier et signé de ma main le douze fevrier mil huit cens six. Fait double.

Remacle Lissoir.

*
* *

C'est vers cette époque, au début de 1806, que notre abbé était devenu premier aumônier des Invalides, et qu'il avait obtenu (toujours grâce à ROEDERER?), que son neveu Jean-Remacle fût nommé au poste d'aumônier-adjoint que sa promotion libérait.

On ignore si LISSOIR fut malade: à lire BOULLIOT, il ne le semble pas. Il mourut le 13 mai 1806, et sa dépouille mortelle fut transférée à Laval-

Dieu: une plaque, ornée de ses armoiries¹¹⁴) porte quelques phrases françaises à sa mémoire, que BOULLIOT rapporte dans sa BIOGRAPHIE ARDENNAISE, en même temps que la longue inscription latine que lui-même rédigea pour célébrer les hauts faits de son prélat. Au début de l'année suivante, MONIN, retiré à Metz, écrivant à GRÉGOIRE, disait avec émotion à propos de son ancien abbé¹¹⁵): «6 janvier 1807... Depuis la mort du vénérable Lissoir que vous pleurez avec moi et qui m'avait encore parlé de vous dans sa dernière lettre...»

Ultime indication, peut-être, sur celui qui clôt la liste des abbés de Laval-Dieu: elle est écrite par un de ses disciples préférés, évêque constitutionnel démissionnaire, au plus célèbre des anciens évêques constitutionnels... tous formés, comme LISSOIR, dans une science théologique à tendances très nettement gallicanes!

Bibliothèque Méjanes

Xavier LAVAGNE d'ORTIGUE

Hôtel-de-Ville

F-13616 Aix en Provence Cedex 1

Annexe: les derniers religieux de Laval-Dieu

Parmi les innombrables copies, faites avec tant de fidélité par le père Michel DEGROULT, figure celle du registre des vêtues et professions de Laval-Dieu pour la période 1736-1790. L'original en est malheureusement introuvable à l'heure actuelle, malgré des recherches approfondies à Reims, à Charleville-Mézières, et à Monthermé-même. Les sources, à propos des derniers religieux, sont donc:

- la liste envoyée par LISSOIR au Comité ecclésiastique, au printemps de 1790 (Arch. nat., D XIX¹² dossier 171 ff. 9-10);
- l'inventaire de Laval-Dieu, en date au début du 4 mai 1790 (*ibid.*, F¹⁹ 598 dossier 7);
- les archives départementales des Ardennes à Charleville-Mézières, et spécialement les papiers du chanoine BOUCHEZ (2 J 154) et ceux du chanoine LADAME (13 J).

Les autres sources seront indiquées au fur et à mesure.

Je tiens à remercier mes collègues, MM. VAUCEL et MARTIN, conservateurs des bibliothèques de Nancy et de Charleville, M. le chanoine LANOTTE, archiviste de l'évêché de Namur et son adjointe Mme CHERTON, et le père Norbert L.

¹¹⁴) Les armoiries que LISSOIR s'était composées lors de son élection à l'abbatit, se lisent: d'azur, chargé d'un lis d'argent à dextre, et de trois étoiles du même, en pal, à senestre. Armes dites «parlantes», à coup sûr en ce qui concerne le lis...

¹¹⁵) Voir n. 41.

REUVIAUX, prémontré de Leffe, pour toute l'aide qu'ils ont bien voulu m'apporter.

BAUDOUIN, Pierre Jacques.

Né à Hermeton près Givet le 22 janvier 1732. Voir plus haut sa déclaration en 1790. D'après un rapport du 22 thermidor an II (9 août 1794), sur les religieux du district de Libreville, est qualifié de «ex-vicaire de Château-Regnault, non marié, a cessé [le culte]», ce qui laisse à entendre qu'il avait prêté le serment à la Constitution civile du clergé. En l'an VI, il exerce le culte à Monthermé, y prête le serment de haine à la royauté le 30 frimaire an VI (20 novembre 1797). En l'an IX, dans son rapport aux consuls, avant la réorganisation des cultes, le préfet écrit de lui: «66 ans, ex-religieux à Monthermé, il exerce, est instruit, aimé de la population et attaché au gouvernement» (Arch. nat., F¹⁹ 865 Ardennes). Il prête serment de fidélité au nouveau régime, à la suite du Concordat, le 6 messidor an X (25 juin 1802), dessert Monthermé, y prend sa retraite, et y décède le 3 mars 1814.

BOULLIOT Jean-Baptiste-Joseph, dit parfois Boulliot de Coupigny.

Né à Philippeville le 3 mars 1758, profès le 4 avril 1779, prêtre à Liège le 22 septembre 1781, décédé à Saint-Germain-en-Laye le 30 août 1833. Sur lui, consulter l'étude de M.F. BRICHOT, *Le biographe ardennais J.B. Boulliot (1758-1833)*, parue dans la revue: *Au pays des Rières et des Sarts*, 1982, n° 86.

CHARLOTEAU Jean-Baptiste.

Né à Sedan le 5 mai 1754, de François C., marchand bonnetier, et d'Anne COLLIGNON. Aux études à Prémontré, reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon, le 20 septembre 1783, comme «*clericus Remensis rite dimissus*», fait ensuite profession, puis est sous-diacre à Laon le 24 septembre 1785, diacre le 23 septembre 1786, mais reçoit le sacerdoce à Reims avec MAILLERFERT le 2 juin 1787 (Arch. dép. Marne, dépôt annexe Reims, G 249 bis). On ignore ce qu'il devient au début de la Révolution, sans doute rentre-t-il à Sedan, où il est nommé professeur au collège de cette ville, mais il refuse ce poste, le 16 nivôse an II (5 janvier 1794), ce qui lui vaut d'être emprisonné au Mont-Dieu; le représentant en mission DELACROIX le fait libérer le 19 brumaire an III (9 novembre 1794). On le retrouve à Monthermé le 28 pluviôse an III (16 février 1795), mais il est de nouveau à Sedan au moment du serment de haine à la royauté à l'automne de 1797. On perd alors sa trace.

CORDIER Jean-François Bernard.

Né à Neufmasnil le 17 mai 1755, profès du 11 octobre 1778, reçoit la tonsure et les quatre mineurs à Namur le 28 mai 1779, le sous-diaconat le lendemain; prêtre, semble-t-il, en 1784 seulement. Décédé à Paris, sur Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 21 juin 1839. Sur lui, voir la note que lui consacre M.F. BRICHOT, à la fin de son étude sur *Boulliot* (cf. *supra* ce nom).

CROQUET Antoine Joseph.

Né à Dinant le 25 novembre 1729, prieur et procureur de Laval-Dieu en

1790, il déclare, lors de l'inventaire: «qu'il désire passer le reste de ses jours dans sa communauté de Laval-Dieu avec le même supérieur et les seuls religieux profès de lad. abbaye, sinon il profitera de la permission que lui a donné l'Assemblée nationale de vivre dans le monde sous la juridiction de l'Évêque du département». Semble n'avoir prêté aucun serment avant celui de haine à la royauté, le 14 frimaire an VI (4 décembre 1797). En l'an XII il dessert Charnois, dès vendémiaire an XIII il dessert Rancennes, où il décède le 27 septembre 1806, à l'âge de 77 ans.

GAUTHIER Charles Xavier.

Né sur Notre-Dame de Givet le 26 novembre 1752, de Xavier G., et d'Odile Josèphe DUPONT, profès vers 1773-1774, reçoit la tonsure et les quatre mineurs à Soissons le 24 septembre 1774, et les trois ordres majeurs à Reims: sous-diaconat le 15 avril 1775, diaconat le 1er juin 1776, prêtrise le 21 décembre même année. En 1785, il est présenté à la cure d'Haybes, proche de Fumay, prieuré dépendant de Laval-Dieu. Il y prête serment à la Constitution civile du clergé, puis se retire à Fumay lors de la suppression du culte, le 15 frimaire an III (5 décembre 1794). Le 17 thermidor an IV (5 août 1796), a lieu l'inventaire du presbytère d'Haybes et de tout ce qui s'y trouve: le tout est estimé en capital, à 3.910 livres 6 sous (Arch. dép. Ardennes, 1 Q 496 Haybes). A la réorganisation du culte, le préfet le considère comme un: «ministre sage et éclairé et ayant la confiance du peuple». Il est donc nommé desservant d'Haybes au moment du Concordat, et y décède le 4 février 1831. Non sans avoir fait auparavant à Charleville, le 11 octobre 1822, une rétractation solennelle de ses serments et erreurs de la période révolutionnaire, afin d'obéir aux demandes très instantes du pape.

GROSJEAN Jean.

Fils de Pierre G., bourgemestre de Bertrix et maître de l'abbé de Saint-Hubert de 1728 à 1761, et d'Anne MOUCHON, il avait au moins deux sœurs, Elisabeth et Marie-Jeanne, qui furent chanoinesses sépulchrines à Bouillon. Il dut faire profession à Laval-Dieu vers 1746, fut pourvu en 1759 du prieuré-cure de Willerzies hors du royaume (ce qui l'empêcha de voter en 1766 lors de l'élection de Lissoir). Son acte de décès à Bertrix, 17 février 1801, le dit: «plein d'ans et d'orthodoxie en foi», ce qu'il faut sans doute interpréter comme: n'ayant prêté aucun serment pendant la tourmente révolutionnaire. On sait du moins précisément qu'il avait refusé de prêter le serment de haine à la royauté à l'automne 1797. Sur lui, cf. L. HECTOR, *Terres franches, Bertrix*, p. 123, n° 35.

GROSJEAN Nicolas.

Peut-être apparenté au précédent. En 1790, il a 27 ans, est donc né vers 1762-64. Lors de l'inventaire de Laval-Dieu, le 4 mai 1790, il est absent à cause de l'ordination prochaine, et, avec son confrère Henri LEFEBVRE, absent pour la même raison, a remis à son abbé une déclaration qui ressemble étrangement à celle du prieur CROQUET. Le 29 mai 1790, il reçoit à Reims les quatre ordres mineurs. D'après BOUCHEZ, *Le clergé du pays rémois pendant la Révolution*, p. 123, une lettre de l'archevêque de Reims, Mgr de TALLEYRAND, en date du

26 février 1792, l'autorisait à recevoir à Liège les ordres majeurs «sans garder les interstices, après une retraite de huit jours au séminaire». Il se retire alors à Bouillon. on le trouve desservant de Willerzie après Jean GROSJEAN, et c'est là qu'il décède en 1808 à 45 ans.

JOLY André.

Né à Lumes le 4 janvier 1709, de Pierre J., maître maréchal, et d'Anne BOURGEOIS, il a au moins sept frères et sœurs plus jeunes. On ignore à peu près tout de sa vie monastique, cependant un acte de 1753 le concerne (Arch. dép. Ardennes, E 931): devant LAPIE, notaire à Charleville, sa mère, tant par motifs de maternité que par l'usage observé dans les familles, «a volontairement fait et constitué» à son fils, prêtre de Laval-Dieu, acceptant suivant permission donnée par l'abbé OUDET le 22 février 1753, une rente de huit septiers, moitié froment moitié avoine, à la mesure de Donchery, qui lui appartenait sur une ferme sise ban et terroir de Vrigne-Meuse (actuellement canton de Flize, département des Ardennes). Au moment de l'inventaire «n'ayant pu paraître ni même déclarer ses intentions pour raison de ses infirmités qui font qu'il ne puisse s'exprimer, M. l'Abbé... a déclaré qu'il se chargeait de donner ses soins à ce vieillard infirme, soit dedans, soit au dehors du cloître...» Il est possible qu'il soit aller résider avec LISSE au presbytère de Saint-Remy de Charleville, car, dans le rapport du 22 thermidor an II (9 août 1794) sur les religieux du district de Libreville, il est nommément cité: «ex prémontré de Laval-Dieu, 66 [sic] ans, pension de 1.000 livres, non marié». C'est la dernière indication que l'on trouve sur lui.

LEFEBVRE Henri.

Né à Burhaimont et baptisé à Bertrix le 29 mai 1767, il est le cinquième enfant de Jean-Baptiste L., et de Marie COLLETTE. Le neuvième enfant de ce couple, en 1775, aura pour parrain dom COLLETTE, prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Metz.

Vu sa date de naissance, n'a pu faire profession avant la fin mai 1788. Cf. *supra* Nicolas GROSJEAN pour sa déclaration lors de l'inventaire du 4 mai 1790. Il reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs à Reims, le 29 mai 1790. Lors de la fermeture de l'abbaye, le 24 janvier 1791, il avait déclaré se retirer à Bouillon, mais, le 12 janvier 1792, on le trouve à Fumay. Des lettres de Mgr de TALLEYRAND, archevêque de Reims, en date des 28 juin et 12 août 1792, l'autorisent à recevoir les ordres majeurs des mains du nonce en Belgique. En l'an VI, il serait à Oignies, où il aurait prêté le serment de haine à la royauté. Le 14 messidor an X (3 juillet 1802), de Metz, il écrit au cardinal-légat CAPRARA pour solliciter un indult qui le rende à l'état de prêtre séculier: «Les événements qui ont affligé si douloureusement l'Église gallicane ont tellement frappé les ordres religieux, qu'il est impossible à leurs membres, même la paix étant rendue à l'État et à l'Église, de remplir les obligation qu'ils avaient contractées par la profession religieuse...» (Arch. nat., AF IV 1900 dossier 1, f. 28). On le trouve curé de Dailly en 1804, puis, en 1807, de Cerfontaine, où il décède le 6 octobre 1838. Sa pierre tombale était toujours visible au cimetière de

Cerfontaine, en 1975. Sur lui, cf. L. HECTOR, *Terres franches, Bertrix*, p. 126 (avec confusion sur la date du baptême et sur les noms des parrain et marraine).

MAILLEFERT Jean Marie.

Né à Laon le 10 avril 1752, sur la paroisse Saint-Eloi en l'abbaye Saint-Martin, de Jean Marie François M., et de Marie-Madeleine BERTON. Il est tonsuré comme séculier à Laon le 23 septembre 1775. Entré à Laval-Dieu vers 1783, il est envoyé pendant son noviciat aux études à Prémontré, et, en tant que «*clericus Laudunensis rite dimissus*», reçoit à Laon, le 20 septembre 1783, les quatre ordres mineurs. Il dut faire profession avant le 24 septembre 1785, date à laquelle il reçut, toujours à Laon, le sous-diaconat. Il reçut la prêtrise à Reims, en même temps que CHARLOTEAU, le 2 juin 1787, des mains de Mgr PERREAU évêque de Tricomie. Lors de l'inventaire du 4 mai 1790, sa déclaration ressemble à s'y méprendre à celle du prieur CROQUET (cf. *supra*).

On perd alors sa trace jusqu'en 1813, où on le trouve en la paroisse parisienne de Saint-Merry. Il y fait d'abord du ministère, mais, peu-à-peu, perdant la mémoire et la raison, se trouve réduit à la plus extrême pauvreté (Arch. nat., F¹⁹ 1158 C, MAILLEFERT). Il mourut à 64 ans le 29 février 1824, et les quelques pauvres effets qu'il laissait, furent transportés au clocher de Saint-Merry en attendant que quelqu'un les réclamât (Arch. Paris, DQ⁸ 759, f. 74).

MARCHAL Louis.

Né le 19 juin 1756, profès vers 1777 ou 78, reçut le 9 décembre 1778 des dimissoires de Reims, pour aller à Namur recevoir la tonsure, les quatre mineurs et le sous-diaconat... mais aucune trace de ces ordinations à Namur! Il fut diacre à Reims le 18 septembre 1779, et prêtre à Laon le 23 septembre 1780. Nommé prieur-curé de Thilay le 5 février 1784 pour succéder au frère Claude MORANCY, il y resta au moins jusqu'au 8 novembre 1792, ce qui veut dire qu'il prêta serment à la Constitution civile du clergé. Le rapport du 22 thermidor an II (9 août 1794), sur mes religieux du district de Libreville, le signale comme: «ex prémontré, curé de Thilay, 40 ans [*sic*], marié, ayant cessé ses fonctions». Mais au 10 brumaire an II (31 octobre 1792), il avait été dénoncé par le Comité de surveillance de Thilay, incarcéré au Mont-Dieu, et tous ses meubles avaient été vendus pour 1182 livres, 19 sous et 5 deniers (Arch. dép. Ardennes, I 5 Thilay). Au 4 ventôse an VI (22 février 1798), on le trouve desservant de Joigny, où il prête serment de haine à la royauté. Est-ce bien lui, ou bien l'ancien récollet Edme-Hubert MARÉCHAL qui s'adresse en 1803 au légat CAPRARA?

MEUNIER ou Munié, Jean-Baptiste.

Agé d'environ 70 ans en 1790, avait fait profession en 1739. Il avait reçu la tonsure, les quatre mineurs et le sous-diaconat, les 8 et 9 mars 1740 à Namur, le diaconat à Liège le 30 mai 1740, la prêtrise à Châlons-sur-Marne le 19 décembre 1744. Le 29 décembre 1747, Mgr PONCET de LA RIVIÈRE, évêque de Troyes, lui donnait l'investiture canonique pour le prieuré-cure de Potangy en son diocèse (dépendance des chanoines réguliers de Chantemerle), vacant par la

désertion de frère Jean-Baptiste CRESTOT, lui aussi prémontré. Après avoir prêté tous les serments, il abdiqua à Potangy le 16 frimaire an II (6 novembre 1793), et livra toutes ses lettres d'ordination et d'investiture canonique (Arch. nat., F¹⁹ 887 et 888). On perd alors sa trace.

MONIN Joseph.

Né à Palizeul au Luxembourg le 23 novembre 1741, profès du 5 septembre 1762, deuxième évêque constitutionnel des Ardennes en 1798, décédé à Metz le 19 janvier 1829. Un portrait de lui en 1798, par Marie-Victoire JAQUOTOT, est passé à la vente Francis Wellesley à Londres en 1920. Qu'est devenu ce portrait?

La biographie de ce religieux est trop importante, pour ne pas mériter un article séparé.

PETIT Charles Joseph.

Né à Mettet le 8 mai 1755, profès vers 1778, diacre à Laon le 23 septembre 1780, prêtre à Reims le 9 juin 1781. Lors de la Révolution, il était prieur-curé de Louette Saint-Pierre, hors du royaume. On ignore sa conduite pendant la Révolution.

Au Concordat, il prête serment de fidélité, et est toujours à Louette Saint-Pierre, mais on le retrouve ensuite à la cure de Bièvres, canton de Gédinnes, où il resta jusqu'en 1836. Il mourut à Waulsort le 25 septembre 1838.

RAMET Léopold Joseph.

Né à Herpion le 17 décembre 1756, profès vers 1778-79, reçoit la tonsure, les quatre mineurs et le sous-diaconat, les 28 et 29 mai 1779 à Namur, avec BOULLIOT et CORDIER). Il reçoit le diaconat à Laon le 23 septembre 1780, la prêtrise, également à Laon, le 21 septembre 1782. Au moment de la Révolution, il était organiste de l'abbaye chef d'ordre de Prémontré, et L'ECUY demande en sa faveur au Comité ecclésiastique, le 28 avril 1790, qu'on le considère comme affilié à Prémontré, car «il est accoutumé à regarder cette maison comme la sienne» (Arch. nat., D XIX⁵⁴ dossier 153 f. 307). Néanmoins, il se retire en 1791 dans le district de Rocroi. On ignore ce qu'il devint alors, mais on le retrouve comme pensionnaire de l'État en 1817, vivant alors à Herpion.

TRÉZAUNE Thierry

Né, à Floing le 4 avril 1768, de Gérard et d'Elisabeth JACOB, il fit donc profession, au plus tôt, le 5 avril 1789. Il fut tonsuré à Reims le 29 mai 1790 en même temps qu'Henri LEFEBVRE, et il avait fait la même déclaration écrite que celui-ci et que Nicolas GROSJEAN, au moment de l'inventaire de l'abbaye. Retiré à Bouillon en 1791 et 1792. Une lettre de Mgr de TALLEYRAND, du 1er mars 1793, l'admettait au diaconat et à la prêtrise. Vicaire à Wellin, de 1795 à 1802, il fut alors nommé curé d'Orchimont, où il devait décéder le 16 juillet 1830.